

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour un montant compris entre 90 000 HT et 221 000 euros HT
Référence :	AMGT-56-2025
Date de mise en ligne :	Le vendredi 26 septembre 2025 à 15:50:01
Date de clôture :	Le mardi 28 octobre 2025 à 12:00:00
Titre :	Marché de maîtrise d'oeuvre pour la conception et réalisation d'une passerelle modes doux quartier Presqu'île et coeur de bourg à Pompey (54)
Descriptif :	La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les études de conception de la passerelle reliant le quartier Presqu'île au cœur de bourg de Pompey et les missions d'accompagnement à la réalisation. Il s'agit d'une mission de maîtrise d'œuvre complète. Le marché est décomposé en deux tranches : - Tranche ferme : des phases ETP à AVP - Tranche optionnelle : des phases PRO à AOR L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie des ouvrages d'infrastructure. Le maître d'œuvre sera chargé d'une mission complète de maîtrise d'œuvre comprenant : - Etudes préliminaires (ETP), - Avant-projet (AVP), - Projet (PRO), - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour marchés de travaux des entreprises (AMT dont DCE), - Direction d'exécution des contrats de travaux (DET), - Etudes d'exécution (EXE), - Organisation et Pilotage (OPC) - Assistance aux Opérations de Réception des travaux (AOR)

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

[28/09/2025 à 16:28:39] Bonjour,

Le programme prévoit l'étude structurelle d'une passerelle s'intégrant dans un projet de réaménagement d'une friche industrielle.

Le projet de réaménagement est en cours d'élaboration semble t il.

Or, dans le RC, il n'est pas demandé de compétence structurelle et architecturale. Il est demandé des qualifications dans les domaines :

Fonctionnement du bloc local (gouvernance, compétences)

- Urbanisme réglementaire et opérationnel économie foncière
- Outils fonciers
- Cartographie
- Animation territoriale

Ces compétences sont, à mon avis, adaptées pour la réhabilitation de la friche industrielle mais pas pour la conception d'une passerelle.

N'y a-t-il aucune compétence structurelle demandée pour dimensionner et étudier une telle passerelle ?

Dans l'attente de votre retour, belle semaine

[29/09/2025 09:05:07] Bonjour,

En effet, il s'agit d'une erreur dans le RC mais l'article 5 du CCTP précise les compétences attendues qui sont ad hoc avec la mission demandée ; en PJ le RC modifié dans son article 5.1 portant sur les compétences attendues.
Cordialement